

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 18 mai 2017 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

18 mai 2017

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont  
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé  
M. Réjean Carle, substitut, Sainte-Ursule  
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche  
M. André Lamy, Louiseville  
M. André Clément, Saint-Justin

Absent : M. Martin Laterreur, St-Léon-le-Grand

Sont aussi présent :

Madame Sylvie Vallières, secrétaire de la réunion  
Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
Monsieur Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.1 Nomination d'une secrétaire de la réunion
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 20 avril 2017
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2017
9. Rapport de la présidente
10. Consommation hebdomadaire
11. Suivi des nappes de la Régie
12. Pluviométrie
13. Information sur les équipements
  - 13.1 Rapport d'activités de Francis Morel Benoît
  - 13.2 Suivi de dossier : Essais de Pompage – Akifer – nappe Ste-Angèle
  - 13.3 Adresses civiques de nos installations
  - 13.4 Emploi d'été – Embauche d'un étudiant à titre de manœuvre

- 13.5 Installation d'une barrière au réservoir Ste-Angèle
- 14. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 15. Varia
  - 15.1 Demande de soumissions – Manuel d'opération et d'entretien des équipements de production d'eau potable
  - 15.2 Application du mécanisme palliatif – 2016
  - 15.3 Identification des servitudes
  - 15.4 Remplacement temporaire du secrétaire trésorier
  - 15.5 Formation des opérateurs sur la signalisation des travaux routiers
  - 15.6 Demande de droit de passage sur servitude des lots 511 et 512
  - 15.7 Changement d'heure de la réunion régulière du CA le 15 juin 2017
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la réunion

2017-05-060 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le varia ouvert.

**2.1 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION**

2017-05-061 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement que Madame Sylvie Vallières soit nommée secrétaire de la réunion

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion ci-haut mentionnée ;

**POUR CE MOTIF :**

2017-05-062 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2017.

**4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucun rapport produit

**5. CORRESPONDANCES REÇUES**

**A. MUNICIPALITÉS MEMBRES**

15 mai 2017

**Sainte-Angèle-de-Prémont** – Certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière pour le 2711, rang de Waterloo.

**B. AUTRES CORRESPONDANCES**

3 mai 2017

**Ministère de la sécurité publique** – Avis technique préliminaire élaboré par le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports concernant le glissement de terrain survenu au 1000, chemin de la Grande Carrière à Ste-Ursule.

4 mai 2017

**Banque Manuvie** – Relevé des opérations au 30 avril 2017, Solde : 280 859,97 \$.

11 mai 2017

**Ministère de la sécurité publique** – Avis technique élaboré par le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports concernant le glissement de terrain survenu au 1000, chemin de la Grande Carrière à Ste-Ursule.

15 mai 2017

**CNESST** – Relevés des prestations accordés et des sommes imputées au 30 avril 2017.

2017-05-063

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

## **6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

### **DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Réunion régulière du 18 mai 2017**

#### **Fonds Administration**

Bell	Téléphone administration	253,46
Hydro-Québec	Électricité B-SA	3 295,12
Hydro-Québec	Électricité B-SE	1 804,06
Hydro-Québec	Électricité Puits SE-13	1 218,18
Salaires au 27-04-2017	Conseil d'administration	646,33
Salaires au 27-04-2017	Employés	2 789,74
Bell Mobilité	Pagelettes mai 2017	75,98
Salaires au 04-05-2017	Employés	2 623,83
Receveur Général Canada	DAS avril 2017	2 416,47
Revenu Québec	DAS avril 2017	5 489,45
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA avril 2017	1 382,40
Salaires au 11-05-2017	Employés	2 762,20
L'Union-Vie	Assurances collectives	937,18
Sogetel	Service tél. bâtiment SA	60,88
Bell Mobilité	Cellulaire mai 2017	93,95
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	10 736,07

Hydro-Québec	Électricité Puits SE-13	(1 676,59)
Hydro-Québec	Électricité Chambre SL 205	29,05
Salaires au 18-05-2017	Employés	2 623,83
		<b>37 561,59</b>

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 18 mai 2017 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 18 mai 2017 ;

2017-05-064

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 18 mai 2017 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

## 7. APPROBATION DES COMPTES

### COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 18 MAI 2017

#### FONDS ADMINISTRATION

8136	Pharmacie Chantal Gaboury	Eau déminéralisée	22,32
8137	Garage R.S. Lessard	Déneigement - versement mai	845,07
8138	Imprimerie Giguère	500 cartes d'affaires	143,72
8139	Garage A. Ferron	Changement d'huile F-150	100,00
8140	Les aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménage	425,41
8141	I. Gagnon et Fils inc.	Quincaillerie diverse	59,50
8142	Maski Ford	Pneus F-150	1 218,74
8143	Les Compteurs Lecomte ltée	Débitmètre SA-21	4 393,19
8144	Entreprises Paul St-Yves	Déneigement - versement mai	488,64
8145	Dépanneur 350	Essence et diesel	450,12
8146	Groupe Environex	Analyses de laboratoire	770,92
8147	Produits chimiques CCC ltée	Carbonate de sodium	5 406,71
8148	Toshiba Solution d'affaires	Photocopies	81,59
8149	Fournitures de bureau Denis	Diverses fournitures de bureau	161,50
8150	Annie Francoeur	Prime de repas - travail en urgence	20,00
8151	Chemaction	Contrôleur de dosage, lance et boyaux	1 907,44
8152	Le Groupe FORCES s.e.n.c.	Vérification Yamachiche - portion avril	6 964,60
8153	Luce Beaudin	Prime de repas - travail en urgence	20,00
8154	SAJB inc.	Installation ordinateurs et serveur	1 649,32
8155	Acceo Solutions inc.	Renouvellement Plan Or	1 514,62
8156	VWR International co	Bromocresol GRN 0,04%	37,85
			<b>26 681,26</b>

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 mai 2017.

---

Mario Paillé, trésorier

2017-05-065 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de vingt-six mille six cent quatre-vingt-un et vingt-six (26 681,26 \$) pour l'administration.

**8. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire préparé en date du 30 avril 2017 ;

**POUR CE MOTIF :**

2017-05-066 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire préparé en date du 30 avril 2017.

**9. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Barbara Paillé, présidente du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, fait rapport aux membres du conseil d'administration présent du glissement de terrain survenu près du 1 000, rang Grande-Carrière à Sainte-Ursule. L'état d'urgence étant décrété par le Ministère de la Sécurité publique du Québec, elle informe des décisions prises et des procédures à venir suite au glissement de terrain qui menace une conduite principale et nécessaire au réseau de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

2017-05-067 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'accepter le rapport verbal de Madame Barbara Paillé, présidente du conseil d'administration.

**10. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 mai 2017 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

**11. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 mai 2017 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

**12. PLUVIOMÉTRIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date 11 mai 2017 relativement à la pluviométrie.

### **13. INFORMATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS**

#### **13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL BENOÎT**

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'entretien des équipements de la Régie :

- Télémétrie – Nous avons toujours des pertes de communications à l'occasion. Un registre de ces pertes de communications est complété et envoyé à Luc Durand de la firme Origine. Pour ce qui est du mandat donné à Origine pour le remplacement de notre système de télémétrie, le processus suit son cours normal.
- Le nouveau compteur du SA-21 est arrivé. L'installation a été faite par Soudure Expert le 17 mai 2017 et la mise en service a été faite par Les Compteurs Lecomte. Les raccords électriques effectués par Bergeron Électrique.
- Un arrêt de service auprès d'Hydro-Québec a été faite pour le puits SE-13 qui est maintenant alimenté en électricité par les puits SE-11/12.
- Suivi sur les analyses de perchlorate et physico-chimique du puits SU-03 à savoir si les carrières ont une influence sur la qualité de l'eau.

2017-05-068

---

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu que les membres du conseil d'administration acceptent la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, et autorise la dépense pour les analyses de perchlorate et physico-chimique du puits SU-03 et cela afin de permettre d'avoir un historique sur la qualité de l'eau au puits SU-03.

- Réparation de deux génératrices portatives Kubota chez Location CDA à Louiseville.
- Demande d'autorisation pour l'achat d'un débitmètre pour borne fontaine (Tube Pitot) et d'une valve siamoise (en forme d'Y) pour l'installation du débitmètre. Ces équipements seront utilisés pour le curage du réseau.

2017-05-069

---

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu que les membres du conseil d'administration acceptent la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, et autorise la dépense.

- Soumission de Soudure Expert pour l'installation d'encrages de sécurité pour les échelles afin d'effectuer le déneigement des toitures au BSE et BSA.

2017-05-070

---

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu que les membres du conseil d'administration acceptent la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, et autorise la dépense au montant de 650,00 \$ (taxes en sus), soumission reçu de Soudure Expert, pour l'installation d'encrages de sécurité pour les échelles au BSE et BSA.

- Demande de service à la Ville de Louiseville pour le nettoyage de la cour avec le balai mécanique.
- Nous allons en appel d'offres pour la calibration des débitmètres. Contrat donné à Ghyslain Lambert, ingénieur.

2017-05-071

---

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de mandater Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur pour le processus d'appel d'offres pour la calibration des débitmètres.

- Demande d'autorisation pour aller en appel d'offres pour l'entretien des génératrices par Francis Morel-Benoit et Mario Paillé.

2017-05-072

---

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu que les membres du conseil d'administration autorise Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier, d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien des génératrices.

**13.2 SUIVI DE DOSSIER : ESSAIS DE POMPAGE – GROUPE AKIFER INC. – NAPPES DE SAINT-ÉDOUARD ET DE SAINTE-ANGÈLE**

Francis Morel-Benoit fait rapport du résumé des essais de pompage du Groupe Akifer inc., rédigé par Madame Gaëlle Carrier, ingénieur.

**13.3 ADRESSES CIVIQUES DE NOS INSTALLATIONS**

Francis Morel-Benoit informe le conseil de la Régie que pour des raisons de sécurité, les installations devraient toutes avoir une adresse civique.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lucie Lamarche avait été autorisée en 2015 (Résolution 2015-08-091) d'entamer des démarches auprès des municipalités concernées, soit Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Saint-Édouard-de-Maskinongé, mais que ces démarches n'ont jamais été faites :

**POUR CE MOTIF :**

2017-05-073

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu que les membres du conseil d'administration autorise Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier, d'entamer les démarches auprès des municipalités concernées.

**13.4 EMPLOI D'ÉTÉ – EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À TITRE DE MANŒUVRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, pour l'embauche d'un étudiant aide opérateur afin de pallier au surplus de travail durant la période estivale avait été autorisée (Résolution 2017-02-027) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'emploi affiché auprès des étudiants du CEGEP et du DEP n'a pas permise de trouver un candidat répondant aux conditions pour occuper le poste d'aide opérateur ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un étudiant à titre de manœuvre aiderait grandement les opérateurs à se concentrer sur leur travail d'opération, leur viendrait en soutien lors de la période de curage et les libérerait de nombreuses tâches connexes telles que la pelouse et l'entretien de nos bâtiments ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de définir les conditions de travail ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-05-074

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu que les membres du conseil d'administration acceptent la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, et autorise l'embauche d'un étudiant à titre de manœuvre pour la période estivale, soit 10 semaines à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 11,25\$.

**13.5 INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE AU RÉSERVOIR STE-ANGÈLE**

Ce point est reporté au prochain budget.

**14. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ**

Aucun développement

**15. VARIA**

**15.1 DEMANDE DE SOUMISSIONS – MANUEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le rapport de l'audit quinquennal préparé par le Groupe Forces S.E.N.C., il est recommandé de produire un manuel d'opération et d'entretien des équipements de production d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel document aurait dû être produit par les ingénieurs mandatés lors des travaux de construction des usines de traitement d'eau de St-Édouard et Ste-Angèle en 2003 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré souhaite demander des soumissions sur invitation pour des services professionnels en ingénierie afin de produire un manuel d'opération et d'entretien ;



**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devront être réalisés dans un délai de 6 mois afin de permettre à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré de fournir tous les renseignements requis à la production dudit manuel ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-05-075

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu unanimement de reporter ce point à une séance ultérieure.

**15.2 APPLICATION DU MÉCANISME PALLIATIF – 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de l'année 2016 la consommation réelle de la municipalité d'Yamachiche a dépassé son débit réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale prévoit un mécanisme relatif à cette situation et qu'il y a lieu de l'appliquer et que la présente résolution inclut le texte de l'entente relatif à ce sujet ;

Calcul de la pénalité de surconsommation			
Article 9 de l'entente intermunicipale			
Mécanisme palliatif			
Lorsqu'au cours d'un exercice financier, la consommation réelle d'une municipalité excédera sa capacité maximum de consommation telle qu'établie à l'article 8, cette municipalité paiera à la régie les coûts de cet excédent de consommation qui seront calculés de la façon suivante:			
Dépenses annuelles en immobilisations à caractère intermunicipal	x	Excédent de consommation en (gallons ou mètres cube) par jour	
Total des capacités maximum de consommation en (gallons ou mètres cubes) par jour			
Pour déterminer l'excédent de consommation en (gallons ou mètres cube) par jour, on établira d'abord la consommation journalière moyenne de chaque mois de l'exercice financier, en divisant la consommation de chaque mois par le nombre de jours de ce mois. On retiendra ensuite la consommation journalière moyenne du mois où celle-ci aura été la plus élevée dans l'exercice financier, de laquelle on soustraira la capacité maximale de consommation par jour. Si le solde est positif, il constituera l'excédent de consommation par jour.			

La régie déduira ce paiement additionnel des paiements dus par les autres municipalités, et cela en proportion du volume d'eau que chacune n'a pas utilisé de sa capacité maximale de consommation par rapport au volume d'eau total non utilisé, par les municipalités qui ont consommé moins.

Sera nulle et sans effet en cas d'incendie ou d'entretien majeur. La corporation municipale qui subira un tel événement, informera l'autre partie des faits, dans les trente (30) jours qui suivent.

Dépenses annuelles en immobilisations à caractère intermunicipal	=	Paiement en capital et intérêts de la dette long terme de l'année en cause et des immobilisations à même le budget (1)	
Total des capacités maximum	=	Débits réservés (2)	
Excédent de consommation	=	Établi par la moyenne de consommation selon le bilan de consommation annuel en utilisant les semaines pour établir les moyennes mensuelles (3)	
(1) paiement en capital et intérêts de la dette long terme pour 2016 et immobilisations à même le budget			
Intérêts - NAT – REG. 17	2911831	5 576.00 \$	
Intérêts - NAT – REG. 9	2911841	26 758.75 \$	
Intérêts - REF. REG. 17	2919898	26 440.40 \$	
Capital - NAT – REG. 17	2911830	348 500,00 \$	
Capital - NAT – REG. 9	2911840	723 000,00 \$	
Capital – RÉG 17	2911897	91 400,00 \$	
Immobilisations budget	3100000	26 089,86 \$	
		1 247 765.01\$	
(2) Débits réservés			
		GIPJ	%
St-Justin		148 000	3,7%
Ste-Ursule		270 000	6,7%
Maskinongé		466 000	11,6%
Louiseville		2 400 000	59,5%
Ste-Angèle		125 000	3,1%
St-Léon		125 000	3,1%
Yamachiche		500 000	12,4%
		4 034 000	100,0%
(3) Excédent de		542 033	Qmax

consommation			
Voir document joint		500 000	DR
		42 033	Excédent
Formule :			
1 247 765.01 \$	x	42 033	12 988.20 \$
4 034 000			
Voir tableau joint à la présente résolution pour le calcul de la répartition de la pénalité aux autres municipalités			

### POUR CES MOTIFS

2017-05-076

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jonathan Lacourse et résolu que le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré autorise le secrétaire trésorier à faire parvenir à la municipalité d'Yamachiche une facture au montant de 12 988,20 \$ relative à l'application du mécanisme palliatif prévue à l'entente intermunicipale en cas de dépassement du débit réservé **ET** autorise le secrétaire trésorier à remettre aux autres municipalités membres de la Régie d'aqueduc de Grand Pré les sommes ainsi perçues de la municipalité d'Yamachiche selon les proportions établies au tableau joint à la présente résolution.

### 15.3 IDENTIFICATION DES SERVITUDES

Ce point est reporté à une séance subséquente.

### 15.4 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU SECRÉTAIRE TRÉSORIER

**CONSIDÉRANT QUE** M. Mario Paillé, secrétaire trésorier doit se faire opéré ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de convalescence prévue est de une semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de M. Paillé survient la même semaine que la réunion régulière du conseil d'administration de la Régie et que quelqu'un doit préparer les documents nécessaires à cette réunion en plus de voir à toutes les autres tâches du poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Sylvie Vallières, ancienne secrétaire réceptionniste de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré est disponible et capable de faire ce travail ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-05-077

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement de demander à Madame Sylvie Vallières de remplacer le secrétaire trésorier le temps de sa convalescence aux mêmes conditions qu'elle avait auparavant, soit au salaire de 19,50\$ de l'heure et pour 24 heures par semaine.

**15.5 FORMATION DES OPÉRATEURS SUR LA SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sont appelé à travailler fréquemment en bordure des routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail en bordure des routes représente un risque élevé d'accident tant pour les travailleurs que les usagers de la route ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des normes du ministère des Transports du Québec à suivre en terme de signalisation des travaux routiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré n'ont aucune formation sur la signalisation des travaux routiers et qu'ils ne savent pas si leurs équipements et procédures sont conformes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) offre une formation en signalisation des travaux routiers d'une journée au coût de 75\$ par personne plus les frais de déplacement du formateur selon l'endroit où se donne la formation répartis parmi tous les participants de la formation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie avait autorisé à 2 opérateurs de suivre cette formation (Résolution 2017-03-049) mais que ces derniers considèrent que les 3 devraient recevoir la formation pour leur sécurité et pour le respect des normes établies par le Ministère des Transports ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation de l'APSAM en signalisation des travaux routiers ne se donne pas fréquemment dans notre région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pourrait être l'hôte de cette formation et que l'APSAM s'occupe de compléter le groupe de 10 participants ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-05-078

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'autoriser la dépense et de permettre à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré d'être l'hôte de la formation en signalisation des travaux routiers donnée par l'APSAM et que les 3 opérateurs soient formés.

**15.6 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR SERVITUDE LES LOTS 511 ET 512**

Pour information : Madame Barbara Paillé, présidente ainsi que Messieurs Mario Paillé, secrétaire-trésorier, et Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, désirent rencontrer Monsieur François Gerbeau afin d'avoir plus d'informations concernant les servitudes et droit de passage.

**15.7 CHANGEMENT D'HEURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 15 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré désirent rencontrer Monsieur Luc Durand, ingénieur, du groupe Origine avant la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2017 afin de leur fournir de l'information sur le projet de télémétrie ;

**POUR CE MOTIF :**

2017-05-078

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de reporter la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2017 à 20 h 00.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**POUR CE MOTIF :**

2017-05-079

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire de la réunion

